

ONCO

HAUTS-DE-FRANCE

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE REGIONAL DU CANCER



Guide destiné aux patients et à leur famille

ÉPILEPSIE ET TUMEURS CÉRÉBRALES

Édition 2025

Travail et épilepsie

Conduite et épilepsie

Sport et épilepsie

Situations à risque et gestion de crise

Traitements possibles

Electro-encéphalogramme

Les différents types de crises

Contacts et information

Ce livret n'est proposé qu'en complément des informations données par votre médecin. Son contenu n'est pas exhaustif. En aucun cas il ne devra se substituer aux renseignements et conseils fournis par les professionnels de santé. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser lors d'une consultation.

Mon médecin :

Téléphone :

Mon traitement :

-

-

-

-
- 1 Introduction
PAGE 04
 - 2 Les différents types de crises
PAGE 05
 - 3 Electro-encéphalogramme
PAGE 06
 - 4 Quels sont les traitements possibles de l'épilepsie ?
PAGE 07
 - 5 Que puis-je faire pour éviter les situations à risque ?
PAGE 08
 - 6 Que faire en cas de crise ?
PAGE 08
 - 7 Quand faut-il appeler les secours ?
PAGE 09
 - 8 Sport et épilepsie
PAGE 10
 - 9 Conduite et épilepsie
PAGE 11
 - 10 Travail et épilepsie
PAGE 12

Introduction



Une crise d'épilepsie est une décharge électrique d'un ensemble de neurones.

Les tumeurs cérébrales peuvent être responsables d'une épilepsie. En effet, la tumeur peut irriter le cortex cérébral qui l'entoure.

Nous expliquerons dans ce livret les différents types de crises que l'on peut rencontrer ainsi que les principes de l'électro-encéphalogramme (EEG).

Nous verrons ensuite comment se traite une épilepsie et quelle attitude adopter pour diminuer le risque de récurrence de crise.

Nous aborderons également les gestes à réaliser par l'entourage durant une crise d'épilepsie ainsi que les circonstances justifiant l'aide des services de secours.

Enfin, nous verrons comment apprendre à vivre au quotidien (travail, sport, conduite) avec une maladie épileptique.

Les différents types de crises

LES CRISES D'EPILEPSIE EN LIEN AVEC UNE TUMEUR CEREBRALE ONT UN POINT DE DEPART PRECIS AU NIVEAU DU CERVEAU.

► **Si la crise reste limitée à cette zone, on parlera de crise focale (ou partielle).**

Les symptômes vont varier en fonction de la localisation de la lésion (ex : fourmillements d'une partie du corps quand la lésion se situe dans le lobe pariétal, hallucinations auditives si point de départ temporal, ...).

Chez un patient donné, les premiers symptômes sont toujours les mêmes.

► **Parfois, les crises peuvent se propager à l'ensemble du cerveau, on parle alors de crises tonico-cloniques généralisées.**

Ces crises sont souvent plus impressionnantes, le patient perd connaissance puis présente des convulsions.

Lorsque la crise se finit, la respiration devient plus intense et le patient reste alors inconscient pendant quelques minutes. La reprise de conscience se fait progressivement, le patient peut alors paraître confus.

Il est possible de constater une morsure de langue ou une perte d'urine.



L'électro-encéphalogramme est un examen non douloureux consistant à enregistrer l'activité cérébrale. C'est le seul examen qui permet d'objectiver des signes d'épilepsie. Cet examen peut être demandé par votre médecin pour mieux comprendre l'épilepsie.

Il consiste en la mise en place sur votre cuir chevelu d'une vingtaine d'électrodes. Ces électrodes sont le plus souvent maintenues sur la tête par un casque en forme de filet et tiennent à l'aide d'une pâte un peu collante (nécessité d'un shampoing après l'examen).

Durant 25 à 30 minutes environ, on vous demandera de fermer les yeux et de vous détendre (une crispation musculaire peut gêner l'examen). Plusieurs épreuves seront réalisées : l'hyperpnée (respiration profonde) et la stimulation lumineuse intermittente (flashes lumineux).

Quels sont les traitements possibles de l'épilepsie ?



La plupart du temps, l'épilepsie peut être contrôlée par la prise d'un traitement médicamenteux. Parfois, une association de plusieurs traitements peut se révéler nécessaire.

Les traitements anti-épileptiques peuvent avoir des effets secondaires. Les effets secondaires principaux vous seront expliqués par votre médecin.

Il est parfois nécessaire d'essayer plusieurs traitements pour trouver celui qui vous conviendra le mieux (efficace et sans effet secondaire gênant). A ce jour, une vingtaine de traitements anti-épileptiques est disponible.

Lorsque la tumeur est opérable, une chirurgie peut être proposée. Elle peut permettre de guérir l'épilepsie mais ce bon résultat n'est pas systématique et la poursuite d'un traitement reste souvent nécessaire. En effet, le point de départ des crises est juste à proximité de la tumeur. C'est le cerveau qui en est à l'origine, ce qui explique qu'elles peuvent persister après la chirurgie.

Si vous devez faire de la radiothérapie, vous devrez poursuivre votre traitement anti-épileptique pendant la radiothérapie.

Que puis-je faire pour éviter les situations à risque ?

Il existe des facteurs favorisant la survenue de crises épileptiques. Voici quelques conseils pour diminuer au maximum ce risque :

- Ne pas oublier la prise du traitement anti-épileptique et ne jamais arrêter brutalement ce traitement
- Eviter la consommation d'alcool
- Avoir un sommeil régulier

Le principal risque d'une crise est le risque d'accident. Certaines situations du quotidien peuvent être adaptées :

- Prendre une douche plutôt qu'un bain
- Eviter de monter sur une échelle
- Ne pas fermer la porte de la salle de bain à clé

Que faire en cas de crise ?

► **Si la crise reste focale** : attendre que la crise passe et se reposer.

► **Si la crise est généralisée** : l'entourage peut effectuer quelques manœuvres simples :

- Eloigner les objets dangereux et mettre en sécurité le patient
- Protéger la tête du patient en mettant la main en dessous
- Ne pas entraver les mouvements
- Ne rien mettre dans la bouche du patient (il est impossible d'avaler sa langue)
- Une fois la crise passée, mettre le patient en position latérale de sécurité
- Le surveiller car la reprise d'une conscience normale peut prendre une demi-heure

En cas de récurrence de crises ou d'augmentation de la fréquence des crises, avertissez votre médecin pour adapter la conduite à tenir.

Quand faut-il appeler les secours ?

Une crise peut tout à fait être gérée au domicile si l'entourage s'en sent capable.

Certaines situations justifient toutefois un recours aux services d'urgences :

- Plusieurs crises (focales ou généralisées) qui s'enchainent sur quelques heures.
- Une crise généralisée qui dure plus de 5 minutes.
- Une crise focale qui dure plus de 20 minutes.
- L'absence de retour à une conscience normale 30 minutes après la fin de la crise.
- Le patient qui se blesse.
- Quand l'entourage présent se sent dépassé.

Dans ce type de situations, **n'hésitez pas à appeler le 15.**



Sport et épilepsie



La pratique du sport est recommandée chez les personnes épileptiques comme pour le reste de la population.

Cependant, certains sports extrêmes sont contre-indiqués du fait du risque d'accident en cas de perte de connaissance :

- Plongée sous-marine
- Escalade
- Parapente, ULM, ...

On conseille plutôt la pratique de sports collectifs.

La natation n'est pas contre-indiquée si elle est pratiquée en bassin surveillé et après avoir averti les surveillants de baignade.

Conduite et épilepsie



Toute personne avec épilepsie est soumise au contrôle médical pour poursuivre la conduite de véhicules nécessitant le permis.

Il appartient au patient de déclarer son épilepsie, soit avant de passer le permis, soit après si la tumeur épileptogène survient au-delà de l'obtention.

Pour avoir le droit de conduire, il faut, en général, ne plus avoir présenté de crise d'épilepsie pendant un an, sous traitement. La législation est en revanche plus restrictive lorsqu'il s'agit d'une conduite professionnelle (poids lourds, transport de personnes, ...). Cette autorisation est donnée par un médecin expert de la commission du permis de conduire dépendant de la Préfecture ou par un médecin généraliste agréé consultant hors commission. Il revient au patient de faire les démarches pour obtenir cette autorisation.

Attention, l'épilepsie n'est pas le seul obstacle à la conduite. Les signes neurologiques liés à la tumeur cérébrale peuvent également constituer une contre-indication. Il faut prendre en compte la somnolence que peut générer la prise d'un traitement anti-épileptique.

► ***Sur internet, vous trouverez la liste des médecins généralistes agréés par la Préfecture pour la délivrance de l'autorisation à la conduite***

Travail et épilepsie

Il n'est pas obligatoire de parler de son épilepsie au travail, mais il est important d'en discuter avec son médecin du travail, soumis au secret professionnel vis-à-vis de l'employeur, pour aménager si besoin les conditions de travail.

Certains métiers peuvent s'avérer dangereux en cas d'épilepsie (ex : travail en hauteur, conduite de machine, métiers de sécurité avec port d'arme, ...).

Parfois, les horaires de travail peuvent être aménagés pour éviter les facteurs favorisants de crise (problèmes des horaires postés par exemple).

En absence de rattachement à un service de santé au travail et/ou si besoin d'une expertise, vous pouvez solliciter une **consultation pluridisciplinaire Epilepsie et travail auprès du CRPPE de Lille ou d'Amiens¹**.

Il peut être utile de demander la reconnaissance de travailleur handicapé à la MDPH² après avoir discuté de son opportunité avec le médecin du travail.



¹ Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE)

Lille : Pr Sophie FANTONI-QUINTON : crppe@chu-lille.fr

Amiens : Dr Sylvain CHAMOT : crppe@chu-amiens.fr

² Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Liens utiles

► **L'Institut National du Cancer (INCa)**

<https://www.e-cancer.fr/>

► **La Ligue contre le cancer**

<https://www.ligue-cancer.net/>

► **Le Dispositif Spécifique Régional du Cancer (DSR-C) ONCO Hauts-de-France**

<https://www.onco-hdf.fr/>

► **L'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (ARTC)**

<https://artc-asso.fr/>

► **Epilepsie France**

<https://www.epilepsie-france.com/>

DSR-C ONCO Hauts-de-France

1A rue Jean Walter

59000 LILLE

info@onco-hdf.fr

www.onco-hdf.fr